

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mo
b

11145315

TRIBUNAL DE COMMERCE

15-09-2011

NIVELLES

N° d'entreprise : 0882.344.761

Dénomination

(en entier) : **SCHERENS & VANGRAMBEREN**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Notre-Dame 111, 1370 Jodoigne (Piétrain)

Objet de l'acte : Modifications des statuts

Il résulte d'un acte passé par devant le notaire Erik Lerut de résidence à Sint-Joris-Winge le premier septembre deux mille onze, enregistré à Aarschot le 6 septembre suivant, livre 576, feuillet 61, cas 2, que l'Assemblée Générale extraordinaire a pris les décisions suivantes à l'unanimité, à savoir :

1. Modification de l'objet social.

a) Les comparants dispensent le notaire de donner lecture du rapport du gérant concernant la modification de l'objet social.

A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté aux trente juin deux mil onze.

Le rapport du gérant et l'état ci-joint de l'active et passive seront déposés en même temps avec un expédition conforme de l'acte au greffe du Tribunal de Commerce.

L'Assemblée déclare d'en avoir pris connaissance des documents ci-dessus.

b) L'Assemblée décide de remplacer dans l'article 3 des statuts concernant l'objet social de la Société l'intégralité du texte de l'alinéa 1, 2 et 3, à savoir :

« - L'exécution du contrat de franchise lui procuré par la société à responsabilité limitée 'De Immotheke', avec siège à Leuven, Philipslaan 64. Conformément ce contrat de franchise la société procure son intervention et clôture toutes exécutions et offre tous les services proposés par le franchisé en ce moment et au futur. Elle peut également offrir d'autres produits et services à condition qu'ils soient encouragés par le franchisé et constituent l'objet d'un accord avec ce dernier;

- Intervention concernant crédits, assurances, exécutions bancaires, exécutions boursières, placements et fonds de placement;

- Avis concernant crédits, assurances, placements, transactions bien immobilier, agence d'affaires. »

par le texte suivant :

« - l'activité professionnelle d'agent immobilier dans le plus large sens de mot ;

- la vente, l'achat, échange et location des biens immobiliers, droits réels et fonds de commerce pour son compte ou pour compte de tiers ;

- la gestion de biens immobiliers, si bien la gestion de biens immobiliers et/ou droits immobiliers en copropriété;

- la prestation de tous services, études et consultation, l'intermédiation dans le cadre de son objet, aux personnes physiques et naturelles, et, de manière générale, toute activité et toute transaction qui se rapporte à l'immobilier ;

- la construction, la démolition et la mutation sous quelque forme que ce soit, et la mise en valeur, de tous biens immobiliers en vue de leur location, revente ou exploitation ;

- l'étude et élaboration de projets et activités de coordination en rapport avec la construction, rénovation, transformation et/ou maintien de biens immobiliers ;

- l'expertise immobilière dans le plus large sens de mot; »

2. Démission de gérant.

L'Assemblée a pris connaissance de la démission de monsieur Frank Scherens comme gérant.

L'Assemblée a acceptée la démission de monsieur Frank Scherens à partir d'aujourd'hui.

L'Assemblée donne décharge au gérant démissionnaire à la prochaine Assemblée Générale.

3. Coördination des statuts.

L'assemblée décide à l'unanimité de me confier, à moi, notaire, la mission de rédiger le texte coordonné des statuts, de le signer et de le déposer au greffe du tribunal de commerce de Nivelles et de le faire publier aux annexes au Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

ERIK LERUT, NOTAIRE

En même-temps déposée:

- expédition de l'acte;
- état active et passive 30/06/2011;
- le rapport du gérant;
- coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2011 - Annexes du Moniteur belge